

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

**Séance du 20 Janvier 2026**

Nombre de membres présents : 17

*L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire*

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

14/01/2026

Date d'affichage

14/01/2026

Objet de la délibération n° 06-2026

Fonction Publique – Création d'un poste d'ATSEM

Présents

*JP. CULOS, C. PAVAILLER, C. ROMERO, S. MAZAS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, M.J. SCHIFANO, S. PRADELLES, F. ESTEVES, A. TAHRI, JC. MALTHE, C. SCHIFANO, O. RACAUD, JC. LAPASSE, R.M MARTINEZ FUENTE et H. DUTKO*

Absents excusés

*C. CLERGEAU, A. SECULA, M. PLANA, J.F. MULLER, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, D. DOUMERC I. CERE,*

Pouvoirs

*C. CLERGEAU à C. PAVAILLER | D. DOUMERC à S. MAZAS  
J.F. MULLER à C. DEBONS*

***M. CULOS Jean-Pierre a été nommé secrétaire***

**Délibération n° 06**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réussite au concours d'un adjoint d'animation et la nécessité de maintenir les effectifs pour assurer les missions d'accueil, d'hygiène et de sécurité des enfants dans les écoles maternelles, il est proposé de créer un poste d'ATSEM, à temps complet.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de la création d'un emploi d'ATSEM, à temps complet, à compter du 1er mars 2026.
- PRECISE que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale aux grades de :
  - ATSEM principal de 1ère classe
  - ATSEM principal de 2ème classe
- DIT que le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI, dans les conditions précitées, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans le respect des règles légales et réglementaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.
- PRECISE que le tableau des effectifs et des emplois sera modifié et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- DIT que la présente actualisation prend effet au 01/03/2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

